



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE ARD

DÉCISION N° DM-20-243

EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer le suivi et le maintien en bon état du logiciel applicatif GEC ainsi que la maintenance évolutive de l'ensemble du logiciel ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société ARD de signer un contrat de maintenance pour le suivi du logiciel applicatif GEC ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ARD – Micropolis – bâtiment Clématis – CS 26003 – 05005 GAP CEDEX représentée par son Président Frédéric SPAGNOU, un contrat de maintenance et d'assistance. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le contrat sera renouvelé par période de 12 mois, sans que cette durée globale puisse excéder 3 années.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1038,95 euros HT (mille trente-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201013-lmc1H7776H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/10/2020 Date de Publication : 13/10/2020
